

**Déclaration pour l'épandage d'effluent agricole de type II (lisier) sur prairie de plus de 6 mois en période hivernale,
en dérogation à l'interdiction d'épandage prévue par le 7ème PAR nitrates**

Formulaire à retourner à la DDT de la Creuse par messagerie électronique à ddt-sea@creuse.gouv.fr

Nom de l'exploitation agricole : _____

Commune du siège de l'exploitation agricole : _____

N° PACAGE : _____

ICPE : oui / non

Justification de l'impossibilité d'épandre durant la période autorisée :

Sur la ou les parcelles listées dans le tableau ci-dessous :

Ilôt et parcelle PAC	Période d'épandage	Volume à épandre (m ³)	Surface à épandre (ha)	Date de semis de la prairie (> 12 mois)	Type d'effluent liquide (bovin, porc...)	Teneur en azote mesurée juste avant l'épandage (kg N/m ³)	Dose d'épandage (m ³ /ha)

Je certifie que le volume de mes installations de stockage est conforme à la réglementation en vigueur, avec les effectifs d'animaux présents au jour de ma déclaration (fourniture du pré-DeXel).

Je certifie respecter les plafonds d'azote et les conditions générales d'épandage (plus de 50m des cours d'eau, sur des sols non détremvés et inondés, hors aire d'alimentation et périmètre de protection de captage, ...) prévues dans la dérogation.

Fait à _____, le __ / __ / ____

Signature

Décision DDT Dérogation PAR 7 Épandage :

Le présent formulaire sera tenu à la disposition des services de contrôle, sera annexé à votre cahier d'épandage 2024/2025 et les épandages en dérogation y seront strictement enregistrés.